

COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2014 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 24 mars 2014

DATE D’AFFICHAGE : 5 avril 2014

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et des Adjointes.

L'an deux mil quatorze le vingt huit mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boissy-aux-Cailles, proclamés élus à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code des Collectivités Territoriales

<u>Étaient Présents :</u>	<u>suffrage obtenu</u>
Mme BIEL Nathalie	132
M.BOUILLON Sylvain	135
M. CHOULER Stéphane	122
Mme COPIN Francis	132
Mme DAGNICOURT Florence	141
M.GREHIER Françoise	131
Mme MOULIN René	139
M. NICOLE Chrystel	132
M. POCHON Patrick	124
M.ROUSSEREAU Bruno	136
M. SANDER Christian	128

Absent : néant

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. BOUTEILLE Erick, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer les personnes présentes désignées ci-dessus dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur SANDER Christian, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence :
Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme NICOLE Chrystel.

ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-4, L.2122-8 et L. 2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque Conseiller a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11
Nombre de bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. Patrick POCHON – 10 Voix

M. Patrick POCHON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire au premier tour et a été immédiatement installé.

VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre maximum étant de 30% de l'effectif (soit 3), le Conseil a voté à bulletins secrets :

Pour 3 adjoints : 10 Voix
Pour 2 adjoints : 1 Voix

Le Conseil à la majorité absolue, a voté au nombre de 3 les adjoints.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Patrick POCHON, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11
A déduire bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. Christian SANDER 10 Voix

M. Christian SANDER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} adjoint au premier tour et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Patrick POCHON élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Les résultats au 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11
 A déduire bulletins blancs : 1
 Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. René MOULIN 10 Voix

M. René MOULIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} adjoint au premier tour et a été immédiatement installé

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Patrick POCHON élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Les résultats au 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11
 A déduire bulletins blancs : 1
 Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Mme Françoise GREHIER 10 Voix

Mme Françoise GREHIER obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} adjoint au premier tour et a été immédiatement installée.

La liste des commissions municipales à constituer et des syndicats intercommunaux sera remise à chaque conseiller afin que chacun puisse étudier selon ses affinités, ses compétences et ses disponibilités dans le temps les commissions et syndicats auxquels il ou elle est susceptible de participer.

Pour ce faire un Conseil Municipal est fixé le 2 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Patrick POCHON